

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt et trois, le 13 du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.  
Date de convocation du conseil municipal 6 mars 2023.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Marc CAUMONT, Jean Pierre BUERBA, Anne DUNAN, adjoints,  
Stéphane AUZERAL, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT, Jean Philippe DELARUE

**ABSENTS EXCUSES**

Anne Laure Jean Baptiste procuration à Raphael BENOIT  
Laura LAVILANIE  
Jean-Laurent PEREZ  
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael Benoit est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023**.

Le compte rendu du conseil municipal du **6 février 2023** est approuvé à l'unanimité.

**POSITIONNEMENT PAYOLLE**

**(30-2023)**

Monsieur le Maire explique que la dynamique engagée pour le développement du site de Payolle a permis d'élaborer un positionnement et une feuille de route. Le constat fait ressortir un site fréquenté régulièrement tout au long de l'année, par les clients du tourisme et des loisirs, véhiculant une image positive et une attractivité naturelle. C'est un site vivant, un haut lieu du pastoralisme et de l'activité forestière. Toutefois, même si le site de Payolle a de nombreux atouts, il est indispensable d'améliorer certains points en termes de lisibilité, d'organisation (stationnement, mobilités, multi usage, etc...), d'espaces publics, ou de préservation de certains milieux naturels ou aménagés.

Pour le développement du site, l'ensemble des partenaires sont en accord sur la nécessité d'une approche systémique du site, prenant en compte l'ensemble des ressources, des activités et des acteurs. Ils désirent mettre en place une démarche participative entre deux vallées au sein d'un groupe de réflexion entre techniciens, élus socioprofessionnels et habitants, pour un partenariat le plus complet possible. Le projet devra être respectueux de l'environnement naturel, des habitants et des activités traditionnelles. Le positionnement peut être ainsi résumé :

- un grand site nature aux paysages de très haute qualité, haut lieu du pastoralisme dans les Pyrénées ;

- un lieu : un lac, la forêt, les pâturages, des activités douces pour tous, des commerces, des services et un accueil de qualité ;
- accessibilité : tout proche, facile d'accès, au pied du Pic du Midi, entre Tourmalet et Aspin ;
- chaque jour, chaque saison, toute l'année, en famille, entre amis, pour quelques heures, une journée ou plus.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les grandes orientations du positionnement du site de Payolle ainsi que la feuille de route présentée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le positionnement du site de Payolle et la feuille de route proposée.

Au registre sont les signatures,  
Philippe CARRERE  
Maire d'Arreau